



Stop au harcèlement d'EOS CREDIREC

Par **MARMOTTE6464**, le **02/06/2016** à **15:23**

Bonjour,

Je suis harcelée , depuis le 18/01/2016 par cette officine.

Elle me réclame une somme d'argent ,sans jamais en apporter la preuve .Les collaborateurs de cette société et son Directeur Mr M **xxxxxxx** agissent en contrevenant aux règles de droit et de déontologie ,de la profession.

Des centaines de personnes ont a souffrir de cette "société " UNISSONS NOUS pour faire barrage a ses pratiques d'un autre temps.

Leur crédo ,menacer, faire peur ,et obtenir par filouterie des accords pour des règlements litigieux,auprés de personnes vulnérables , et en grande détresse le plus souvent.

Après les avoirs informés de mon état de santé très précaire car j'ai eu de nombreux cancers ,et depuis le 24/04/2016 j'ai appris que j'ai une atteinte au pancréas cancer incurable , et bien oui depuis hier 19h30 j'ai eu 5 appels menaçant D'eos credirec.

Si parmi vous il y a un magicien, pour faire cesser les agissements sans noms de ses personnes alors je suis preneuse.

Merci a tous.

Marmotte

Par **chaber**, le **02/06/2016** à **15:37**

bonjour

<http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines->

[recouvrement_73116_1.htm#.V1A2MOQ4LYU](#)

le lien ci-dessus devrait répondre à votre problème

Par amajuris, le **02/06/2016 à 16:06**

bonjour,

que ces officines aient des comportements inadmissibles, cela n'est pas contestable. mais il n'est pas contestable non plus qu'un créancier a le droit de demander à son débiteur le remboursement de sa dette et que lorsque on emprunte, on s'engage par contrat à rembourser, et malheureusement la loi ne prévoit pas que des problèmes de santé autorise le débiteur à ne pas rembourser sa dette, d'ailleurs c'est pour cette raison que lorsque vous empruntez, il est possible de prendre une assurance contre les accidents de la vie.